

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2915 Société : 129860

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL HAQUIQUI ABDELLAH

Date de naissance : 16/04/1954

Adresse : Lot ss EL KHEIR Lot 16 AIN BORJA Casablanca

Tél. : 06.61.13.89.63 Total des frais engagés : 351,50 Dhs. Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr HADDOU BOUALEM
Médecine Générale
Expert Assermenté Près les Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaa - Casablanca
Tél: 0522 55 22 11-Gsm: 06 74 46 57 00

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/09/2022

Nom et prénom du malade : EL HAQUIQUI ABDELLAH Age: 68

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dentaliste

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 14/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/09/22	Acte Bc	1	150.00	Dr. HADROU BOUALEM Médecine Générale Expert Assermenté Prés les Tribunaux 32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N") Cité Djemaa - Casablanca Tél: 0522 55 22 11 - 06 71 86 57 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL MADANIA 132228 13 28 Casablanca	13/09/22	801.50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur HADDOU BOUALEM

MEDECINE GENERALE

Expert Assermenté auprès Des Tribunaux

32, Avenue Union Africaine
(Ex Avenue "N") Cite Djemaa
Casablanca, Tel. 05 22 55 22 11
GSM: 06 71 06 57 04

Casablanca , le :

13/09/2022

الدكتور حدو بوعلام
الطب العام
 لدى المحاكم

DIPROSONE 0,05 %
pommade

سسة الإفرقة
قرية الجمامعة
05 22 55 22 11
06 71 06 57

LOT: 597
PER: JAN 2023
PPV: 32 DH 50

LOT: M20084
EXP: AVR 2023
PPV: 52,00 DH

6 118000 220169

52,00 DH , Valfare 100 mg Ad
181 g



32,50 i Difrofene 100 mg
100 g



65,00

44 Rxysol Holly
Dr. HADDOU BOUALEM
Médecine Générale
Expert Assermenté auprès Des Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cite Djemaa - Casablanca
Tel: 05 22 55 22 11 - GSM: 06 71 06 57 04



4 030571 005018



PPV
65,00 DH

الصيادل
حسن الد
MADANIA
Pharmacie
Rue 29 N°85
B Casablanca

LOT: M20084
EXP: JAN 2023
PPV: 52,00 DH